



Communiqué de Presse

La Direction de la Marine Marchande qui relève du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a organisé en collaboration avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI), dans le cadre de la coopération technique, du 7 au 11 décembre 2015 à Casablanca, une session de formation des cadres maritimes portant sur le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

L'objectif de cette manifestation est d'assister les parties concernées par le transport et la manipulation des matières dangereuses pour connaître leurs obligations qui découlent de la législation maritime internationale, et particulièrement du code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), qui est entré en vigueur en tant qu'instrument obligatoire. Aussi, pour veiller à ce que les prescriptions juridiques nationales concernant le transport et la manutention des cargaisons dangereuses soient dans toute la mesure du possible compatibles avec les recueils de règles, codes, guides et directives pertinents de l'OMI.

Ont pris part à cette formation, animée par des experts dépêchés par l'OMI, les représentants du secteur maritime, à savoir les inspecteurs de la marine marchande, les officiers de la marine marchande et les cadres travaillant dans le secteur portuaire et le corps enseignant en relation avec la thématique du séminaire. En outre, le programme de cette formation prévoit une visite du port de Casablanca.

Le transport des matières dangereuses pose un problème général de sécurité qui concerne non seulement les opérateurs et les usagers du transport maritime, mais aussi les tiers qui ne sont pas directement impliqués dans cette activité : en premier lieu les populations urbaines qui vivent à proximité des zones portuaires et qui peuvent être touchées par l'explosion d'une cargaison dangereuse, mais aussi les populations littorales susceptibles d'être menacées par une pollution.

Cette menace va en s'aggravant : le monde moderne s'industrialise de plus en plus et produit donc de plus en plus de substances toxiques et dangereuses.

Le code IMDG comprend un système de classification qui répartit les produits dangereux en 9 classes de risque, elles-mêmes découpées en sous-classes.

Il permet de procéder à une première analyse de la situation en cas de déversements de substances dangereuses.

Les risques définis par ce système de classification sont la combustibilité, l'explosion, la toxicité, la réactivité, la radioactivité et la corrosion.

Ce séminaire sera aussi une plateforme de discussion pour mettre en avant la corrélation entre le code IMDG et les autres codes maritimes tels que le code ISM (gestion de la sécurité à bord des navires) et le code ISPS (gestion de la sûreté des navires et des installations portuaires).

